



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 50925

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un problème important concernant l'enseignement libre dans notre pays. Ce dernier est, fort heureusement, reconnu constitutionnellement et le choix de l'enseignement s'affirme comme une liberté fondamentale des parents auxquels nous sommes tout particulièrement attachés et que nous nous devons de préserver. Toutefois, on a souvent le sentiment qu'il s'agit d'une liberté concédée, simplement périphérique et, en tout cas, mal acceptée. Cet enseignement est confronté aujourd'hui au problème de l'aide à l'investissement de ses établissements. N'est-il pas temps de mettre à plat les rapports entre les collectivités locales et territoriales et les établissements d'enseignement libre ? Il en va de la survie de ces écoles, tout particulièrement en milieu rural. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre rapidement en ce domaine et son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50925

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1989